

Monsieur le Commissaire européen à l'Environnement

J'ai l'honneur de vous écrire afin de solliciter votre bienveillance et de faire respecter le traité de Maastricht et de Lisbonne à l'encontre de l'Etat Français sur les articles 190-191 et 130 et 130S Suite à l'imposition de l'Etat Français de l'Heure d'été à la nouvelle Calédonie et contraire à l'article 6 de la **DIRECTIVE 2000/84/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

du 19 janvier 2001 [concernant les dispositions relatives à l'heure d'été](#)

C'est bien l'Heure d'été qui a été remise en cause lors du vote au Parlement Européen février 2018 et Mars 2019 et non Le changement d'heure

Le Cese du mercredi 23 septembre 2020 défavorable à l'heure d'été Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) n'a pas suivi les commissions du développement économique et des mines, qui avaient rendu en mai un avis favorable à l'heure d'été Ce mercredi, le conseil réuni en séance plénière, a émis un avis défavorable à la modification de l'heure légale. L'avis reste consultatif et le vote a été serré : 12 voix pour, contre 15 voix défavorables au texte. « Quand on change de fuseau horaire, il y a effectivement des répercussions qui se font jour. Les débats ont été parfois vifs », souligne le président du Cese, Daniel Cornaille, soulignant - comme les commissions en mai dernier - le manque d'études d'impact sur le sujet.

[Le déficit démographique naturel s'est creusé en 2022 dans la région, avec un nombre de décès nettement supérieur à celui des naissances. L'Insee attribue cette tendance aux canicules de l'été et aux épidémies](#)

Vous nous interrogez sur un manque de preuve la revue Transitions & Energies et repris par le magazine Causeur (avec qui elle partage son directeur de publication, Gil Mihaely) intitulé « Depuis le confinement, la qualité de l'air ne s'est pas vraiment améliorée en région parisienne ». « La cause est entendue. Pour tous les décideurs politiques ou presque, l'utilisation de la voiture est à l'origine de la pollution atmosphérique et des émissions de particules fines et d'oxyde d'azote », peut-on lire en introduction avant un bref rappel des politiques engagée par la maire PS de Paris, Anne Hidalgo, pour réduire le trafic automobile. « Logiquement donc, avec le confinement, l'arrêt d'une bonne partie de l'activité économique et la baisse spectaculaire de la circulation automobile [...] la qualité de l'air aurait dû considérablement s'améliorer. Il n'en est rien... » avance l'auteur de l'article. Pour étayer cette affirmation, le journaliste s'appuie sur l'historique de l'indice Citeair mis en ligne sur le site d'Airparif, l'association de surveillance de qualité de l'air en Ile-de-France. Cet indice européen permet de renseigner quotidiennement sur la qualité de l'air à proximité des axes routiers.

Ces indices ne respectent pas volontairement les directives Européennes d'après les deux condamnations de la CJUE

PRÈS LE NO2, LES PM10 : LA FRANCE CONDAMNÉE PAR LA COUR DE JUSTICE DE L'UE POUR NON-RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Réf. : 2022_05_a06 Publié le: 12 mai 2022 Date de mise à jour: 18 mai 2022

FranceUE

Le 28 avril 2022, la France a été condamnée par la Cour de Justice de l'UE (CJUE) pour non-respect de la directive 2008/50/CE relative à la qualité de l'air ambiant, et plus spécifiquement pour « dépassement de manière systématique et persistante » de la valeur limite de concentration (VLC) journalière pour les PM10 (voir encadré ci-dessous).

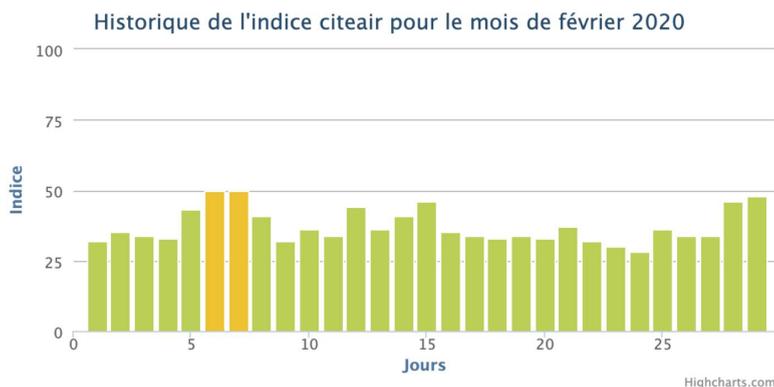
[Quelles sont les valeurs limites de concentrations et autres obligations à respecter ?](#)

Les VLC fixées pour les PM10 par la directive 2008/50/CE sont :

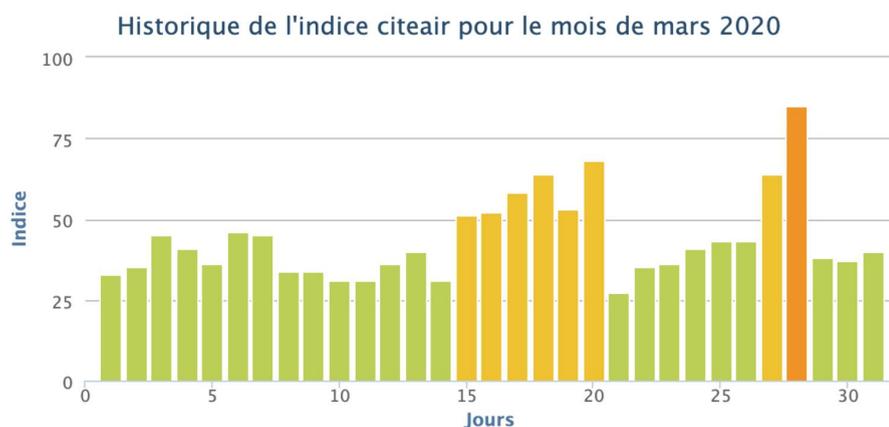
40 µg/m³ en moyenne annuelle,

50 µg/m³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 fois par année civile [annexe XI].

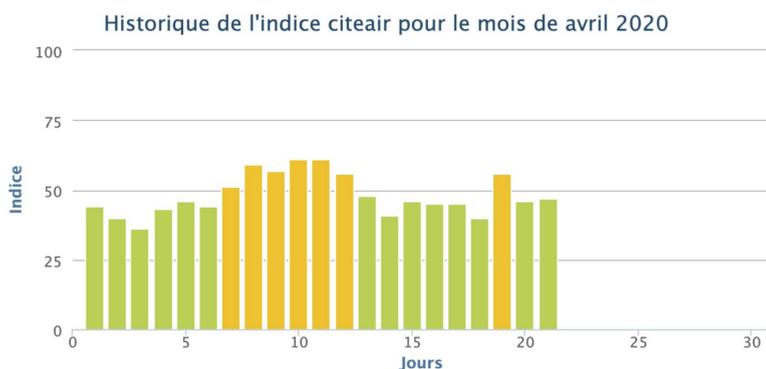
Au mois de mars et depuis le début avril sous l'Heure d'été du fascisme Européen , la région parisienne a connu plusieurs épisodes «moyens» de pollution, dont un pic le 28 mars. Alors que le graphique correspondant au mois de février est bien plus vert, comme on peut le voir ci-dessous, ce qui laisse entendre que le confinement n'a pas eu d'effet positif sur la qualité de l'air.



(Capture Airparif) heure d'ete d'hiver 1940 d Hitler Mussolini Franco et Pétain 1h sur le soleil le reste de l'Europe a l'Heure Solaire sauf le Luxembourg, la Hollande, la Belgique et l'Espagne



(Capture Airparif) sans heure d'ete d Hitler Mussolini Franco et Petain de mars 1942



Le journaliste compare aussi le début du mois d'avril 2020 au mois d'avril 2019. Là encore, les effets du confinement sont imperceptibles sur les graphiques.

Est-ce à dire, comme l'affirme Transitions & Energies, que la qualité de l'air ne s'est «pas vraiment» améliorée depuis le 17 mars ? Tout d'abord, sur son site, Airparif indique à propos de l'indice Citeair : «Les indices de qualité de l'air sont fournis chaque jour dans un objectif d'information du public. Ils ne peuvent être utilisés pour des analyses statistiques sur l'évolution de la pollution, de tels travaux étant effectués par ailleurs dans le cadre des bilans annuels d'Airparif.»

Contacté par CheckNews, Pierre Pernot, ingénieur chez Airparif ajoute que cet indice ne permet pas d'avoir une vision globale sur les polluants présents dans l'air : «C'est le polluant qui a l'indice plus fort qui va donner l'indice final. Ainsi, si les effets du confinement sont sur un autre polluant, cela ne va pas se voir. Quand on regarde l'impact d'un événement, il faut le faire polluant par polluant.» sauf que ce monsieur manipule les données suite a la responsabilité de l'ADEME qui est juge et partie

L'ADEME a développé des outils permettant de faciliter la mise en œuvre de démarches climat-air-énergie par les collectivités. Ces outils ont des finalités variées : du soutien méthodologique à l'appui à la structuration de la démarche de transition.

L'ADEME a développé des outils permettant de faciliter la mise en œuvre de démarches climat-air-énergie par les collectivités. Ces outils ont des finalités variées : du soutien méthodologique à l'appui à la structuration de la démarche de transition.

L'ADEME a imposé l'Heure d'été de Pétain de 1942 et fait du boniment sur les économies d'énergie. Selon l'Agence de la transition écologique, le bénéfice a été divisé par 4 entre 1996 et 2016, passant de 1.200 GigaWatt-heure, à 351 GWh. Soit à peine 0,07% de la consommation annuelle de la France. Ceci à cause, ou plutôt grâce à l'amélioration des systèmes d'éclairage. Ainsi, d'ici à 2030, le gain devrait encore diminuer pour atteindre 258 GWh.

C'est faux en 1940 sous l'Heure d'été de Hitler, Mussolini, Franco et Pétain aucune économie d'énergie pour la zone libre et occupée

Le décret du 17 février 1942 (JO du 20 février 1942) annonce que l'heure applicable en zone libre sera TU + 2 heures à partir du 9 mars 1942. À partir de cette date-là la France est réunifiée du point de vue temporel.

à Meaux
ses :
aux (Seine-
(Seine-et-
Marne), à
à Amiens
-Cailloux, à
-Courbet, à
-Caillois, à
-Cailloux, à
arnot, à Ne-
entreprises :
urès, à Ne-
à Nemours
igny (Seine-
-nne, 8, rue
-Marne).
elun (Seine-
-et-Saône),
à Melun

**SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX COMMUNICATIONS**

**Décret n° 501 du 17 février 1942 relatif à
l'avance de l'heure légale en zone non
occupée.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat
français,
Sur le rapport du ministre secrétaire
d'Etat à l'économie nationale et aux finan-
ces et du secrétaire d'Etat aux communi-
cations,
Vu la loi du 24 mai 1923 relative à
l'avance de l'heure légale, modifiée par la
loi du 19 décembre 1940,

Décrétons :

Art. 1^{er}. — L'heure légale fixée par le
décret du 26 septembre 1941 pour les ter-
ritoires non occupés sera, dans ces ter-
ritoires, avancée d'une heure le 9 mars
1942, à zéro heure.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances, le
secrétaire d'Etat aux communications et
les secrétaires d'Etat intéressés sont char-

20 Février 1942

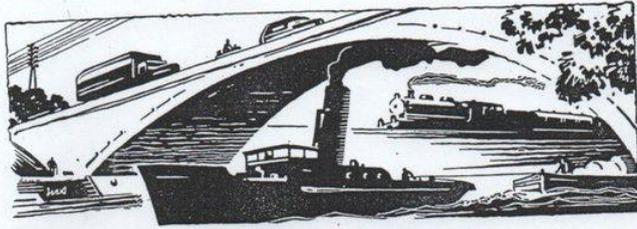
gés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 17 février 1942.

PH. PÉTAÏN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat
français:
*Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,*
YVES BOUTHILLIER,
Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

B. Epreuves



COMMUNICATIONS

(SECRETARIAT D'ETAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET AUX)

244, boulevard Saint-Germain, PARIS (7^e) - Tél. Littre 46-40
Hôtel Carlton, VICHY - Tél. 36-06.

Ministre, Secrétaire d'Etat : M. Jean BICHELONNE

CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT
SECRETARIAT GENERAL DES TRAVAUX
ET TRANSPORTS
(voir le détail des services
à « Travaux et Transports »).

SECRETARIAT GENERAL DES P. T. T.
(voir détail des services à « P. T. T. »).

COMMISSARIAT
A LA RECONSTRUCTION
(voir à « Reconstruction »).

CONSOMMATION

(SECRETARIAT GENERAL)

(relève du Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement).

2, boulevard des Invalides, PARIS (7^e) - Tél. Invalides 66-70
Hôtel Florida, VICHY - Tél. 49-56.

Secrétaire Général : M. Marcel BILLET

État Français 1940 1945 zone occupée Paris Zone libre Vichy

Les 2 heures avant le soleil n'ont jamais fait la moindre économie d'énergie en 1940 et 1945.

LOI DU 18 DECEMBRE 1940 RELATIVE A LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE JORF du 22 décembre 1940

Arrêté du 11 février 1942 EN APPLICATION DE L'ART. 1 (2E) DE LA LOI DU 18 DECEMBRE 1940 POUR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Pas d'économie d'énergie donc pas de réduction de la pollution photochimique

justice must not only be done, it must also be seen to be done » (v. aussi CEDH 26 oct. 1984, req. n° 9186/80, De Cubber c. Belgique, § 26).

Par ailleurs, « il faut comparer avec les mêmes conditions, c'est-à-dire les conditions météorologiques, les mêmes activités, la même chimie dans l'atmosphère, et la même pollution qui provient d'ailleurs et va arriver dans la zone », explique-t-il. En conséquence, les comparaisons doivent s'effectuer non pas entre deux périodes mais plutôt sur une même période en établissant un scénario sans et avec l'événement dont l'impact est étudié (ici le confinement). Dans son dernier bilan actualisé du 17 mars au 6 avril 2020, Airparif effectue de fait des comparaisons entre « une situation normale et les trois premières semaines d'application du confinement, avec des conditions météorologiques comparables ». L'association observe bien des effets positifs : « Une amélioration conséquente de la qualité de l'air pour le dioxyde d'azote (polluant local principalement émis par le trafic) de -20% à -35% selon les semaines et jusqu'à -50% le long du trafic. [...] Du jamais vu en quarante ans de mesure pour Airparif, avec une telle ampleur et autant de stations » et « une diminution des rejets dans l'atmosphère de dioxyde de carbone (CO₂), gaz à effet de serre, estimés à près de -30% », qui vérifie « le lien entre la problématique de pollution de l'air et celle du réchauffement climatique ». En revanche, l'impact est « moindre pour les particules

(PM10 et PM2,5), dont les sources sont à la fois plus nombreuses et pas seulement locales», peut-on lire. C'est ce phénomène qui est visible avec l'indice Citeair. Comme nous l'expliquons dans une réponse précédente, la diminution du trafic n'a pas compensé les émissions liées au chauffage résidentiel et au maintien des activités agricoles, des activités émettrices de particules, ni l'impact de la météo printanière.

Air Breizh alertait, vendredi, sur une mauvaise qualité de l'air dans trois départements bretons, le Finistère, les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Dans le Finistère, la procédure d'alerte est activée jusqu'à minuit, ce samedi. Ce samedi, l'épisode de pollution touche toute la Bretagne.

Air Breizh, l'observatoire chargé de la surveillance de la qualité de l'air, vient de relever une qualité de l'air ambiant « mauvaise à très mauvaise » sur le Finistère, les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, due à un épisode de pollution atmosphérique par particules fines.

Les épandages agricoles des boues des stations d'épuration sont en partie responsables de la mauvaise qualité de l'air actuellement. Cet épisode de pollution amplifie la détresse respiratoire des malades atteints du coronavirus. Nous demandons donc des mesures exceptionnelles de restriction d'épandage. Alors que partout en France le niveau de pollution atmosphérique atteint des niveaux très bas, on constate qu'en Bretagne et sur la partie nord de la France, ces niveaux de pollution restent très élevés. Ce phénomène, constaté par Air Breizh, vient d'être mis en évidence par les scientifiques de Air santé climat, qui en attribuent la cause aux épandages agricoles des boues des stations d'épuration qui, de mars à mai, sont grands pourvoyeurs de particules fines et responsables de pics de pollution.

En plus de fragiliser notre système immunitaire et de nous rendre plus sensibles aux infections notamment virales, la pollution de l'air amplifie la diffusion et la transmission des agents pathogènes tels que le coronavirus. Ces épisodes de pollution amplifient la détresse respiratoire des malades atteints du coronavirus et compliquent les soins qui leur sont apportés.

Après plusieurs mois d'étude, des chercheurs de l'université d'Insubria, à Varese en Italie, ont établi un lien entre une hausse du nombre de cas au Covid-19 parmi les populations les plus exposées à la pollution atmosphérique.

Après plusieurs mois d'étude, des chercheurs de l'université d'Insubria à Varese (Italie) ont établi un lien entre une hausse du nombre de cas au Covid-19 parmi les populations les plus exposées à la pollution atmosphérique, en étudiant le rôle de plusieurs polluants (particules fines de 2,5 micromètres de diamètre ou PM2,5, les PM10, des oxydes nitreux et l'ozone troposphérique). Ils ont établi qu'une concentration en augmentation de 1 microgramme par mètre cube d'air des PM2,5 accroît de 5% le taux d'infection au Covid-19, dans un article publié en ligne le 10 janvier, dans la revue Occupational & Environmental Medicine. Soit une aggravation de près de 300 cas pour 100.000 habitants par an. Ils ont démontré «une susceptibilité accrue d'avoir le Covid-19 à cause d'une inflammation persistante.

[Arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19](#)

[Dernière mise à jour des données de ce texte : 28 mai 2021 NOR : TREL2011136A JORF n°0110 du 5 mai 2020](#)

Pollution des épandages : le Conseil d'Etat exige une surveillance accrue

Publié le 21/04/2020 • Par [Léna Jabre](#) • dans : [Actu expert santé social](#), [Actu juridique](#), [France](#), [Jurisprudence](#), [Jurisprudence](#)



Dans une ordonnance du 20 avril, le juge des référés du Conseil d'Etat a refusé, dans le cadre d'un référé-liberté, de censurer l'action de l'administration sur l'épineuse question de la pollution de l'air issue des épandages agricoles des boues des stations d'épuration, qui aggraverait la propagation du covid 19. Il exige cependant que l'Etat assure strictement ses obligations de surveillance de la pollution de l'air.

L'heure d'été aggrave les polluants photochimique Ozone,NO₂,PM₁₀ et PM_{2.5}

Recommandation 1432 du Conseil de l'Europe

Article 9. Ils contribuent par exemple à une plus forte concentration dans l'air des oxydants photochimiques (dont l'ozone et le nitrate de peroxyacétyle), ce qui a des conséquences graves pour la santé des personnes vulnérables aux substances toxiques, mais aussi pour le patrimoine naturel et culturel.

Découverte d'une nouvelle source de production d'acide nitreux dans l'air

Les chercheurs du Laboratoire d'application de la Chimie à l'Environnement Villeurbanne (LACE, CNRS-UCBL), en collaboration avec l'Institut Paul Scherrer (Suisse), et l'Université de Wuppertal (Allemagne) viennent de mettre en évidence, en laboratoire, l'existence d'une source de production d'acide nitreux (HNO₂) inconnue à ce jour. Découverte d'une nouvelle source de production d'acide nitreux dans l'air © notre-planete.info Des chercheurs du Laboratoire d'application de la Chimie à l'Environnement Villeurbanne (LACE, CNRS-UCBL), en collaboration avec l'Institut Paul Scherrer (Suisse), et l'Université de Wuppertal (Allemagne) viennent de mettre en évidence, en laboratoire, l'existence d'une source de production d'acide nitreux (HNO₂) inconnue à ce jour. En présence de lumière, le dioxyde d'azote réagit sur des surfaces contenant des composés organiques (de type substance humiques) pour produire ce gaz observé depuis plus de vingt ans dans les environnements pollués et intervenant dans le cycle de formation de l'ozone. Cette production possède un impact potentiel sur la chimie de la troposphère[1], et peut modifier en quantité et en qualité la description de la pollution dans les basses couches atmosphériques. Ces travaux sont parus dans Nature le 9 mars 2006.

L'acide nitreux est un élément important de la pollution atmosphérique car il possède la particularité d'interagir avec la lumière et de libérer des radicaux hydroxyle (OH). Ces derniers sont parfois affublés du surnom "détergents de l'atmosphère", car ils oxydent les polluants organiques volatils, amorçant le cycle de production de l'ozone troposphérique. La détermination des concentrations troposphériques en acide nitreux est une véritable gageure du fait des faibles teneurs impliquées. Ainsi, ce gaz était supposé se former principalement la nuit, subissant une photolyse immédiate au lever du soleil. Or, de nouvelles techniques de mesure d'une grande sensibilité, développées au sein de l'université de Wuppertal (Allemagne), ont révélé une production diurne, et des concentrations dépassant largement les prédictions calculées par les modèles numériques de chimie atmosphérique. Une collaboration entre l'Université de Wuppertal, l'Institut Paul Scherrer (Suisse), et le Laboratoire d'Application de la Chimie à l'Environnement à Villeurbanne (CNRS-UCBL) a permis d'identifier la source de cette surproduction. En effet, la décomposition et la transformation de la matière organique biogène aboutit à la formation de substances humiques qui sont par conséquent très répandues à la surface de la Terre. Ces dernières absorbent une fraction du rayonnement lumineux, ce qui facilite à leur surface la photoréduction (dans le visible) du dioxyde d'azote (NO₂) à l'origine de la production d'acide nitreux. L'étude en laboratoire des cinétiques et mécanismes associés à ces photo-transformations a montré qu'elles produisaient de l'acide nitreux avec des taux horaires comparables à ceux observés sur le terrain. **Cette production d'acide nitreux pourrait influencer significativement la chimie des basses couches de la troposphère et ainsi changer notre description des mécanismes de pollution atmosphérique.**

La pollution photochimique, aussi appelée photo-oxydante, est causée par la transformation de polluants primaires, des précurseurs chimiques, en espèces oxydantes sous l'effet des rayonnements

solaires. En présence d'ultra-violet, les réactions photochimiques transforment ainsi oxydes d'azotes (NOx) et composés organiques volatils (COV) en ozone troposphérique (O3) et d'autres composés oxydants (aldéhydes, peroxyde d'hydrogène, etc.). La pollution photochimique est donc responsable des pics d'ozone et de leurs effets néfastes sur les populations humaines, mais aussi sur les végétaux. En outre, les espèces oxydantes provoquent aussi une acidification des sols et de l'eau.

LA DOUBLE HEURE D'ÉTÉ

CONTESTÉE

Si l'ozone se situant au niveau de la stratosphère (à 40 km d'altitude) est tout à fait indispensable à la vie sur terre puisqu'il filtre les UV provenant du Soleil, l'ozone au niveau du sol est par contre toxique : il dégrade les matériaux, entraînent des troubles pulmonaires dans les cas un des personnes prédisposées et un facteur du dépérissement des forêts en conjonction avec le phénomène des pluies acides HNO3. Cet ozone provient de l'action des rayonnements solaires sur les polluants primaires (oxyde d'azote, hydrocarbures) rejetés par les véhicules industriels, automobiles et les foyers Si toutes les activités humaines avaient lieu la nuit, les polluants primaires ne seraient pas soumis à l'action du soleil et à la formation de cet ozone toxique. On comprend que tout changement de rythme des activités humaines puisse entraîner une aggravation de la pollution par l'ozone. L'heure d'été se traduisant par un décalage deux heures entre par le moment où le soleil est au zénith et celui où il est douze heures à notre montre, ce décalage a pour effet global d'exposer plus longuement les polluants primaires au Soleil et d'accroître jusqu'à 45 % et 60% l'acide nitreux la concentration concluent ces recherches Elles ont été menées par simulation numérique d'un modèle prenant en compte tous les facteurs atmosphériques importants (facteurs physiques, chimiques, météorologiques, facteurs d'émission...). Jean Claude Dechaux, chercheur dans ce laboratoire et responsable de ces études, s'interroge sur la nécessité de conserver le système actuel Le fait que seuls cinq pays européens (la France, l'Espagne, la Hollande, la Belgique et le Portugal Bref, le gouvernement d'António Guterres est revenu en 1996 au UTC +0. L'Agence pour la qualité de l'air (AQA, devenue Ademe) a également pointé la pollution photo-oxydante sous l'angle de l'heure d'hiver et de l'heure d'été par rapport à l'heure solaire. Les études du Pr Jean-Claude Déchaux, commandées sur l'argent public par l'AQA, ont démontré que l'adoption de l'heure d'été, en déplaçant les périodes de trafic routier et aérien, quand l'ensoleillement est maximal et en l'absence de vent, entraîne un accroissement net de la formation d'ozone et des oxydants photochimiques associés. Lors de la parution de ces travaux, le Congrès mondial pour la pureté de l'air de Montréal confirmait en 1992 : « L'utilisation de l'heure solaire

serait en ce sens très bénéfique, diminuant notamment l'ozone de 42 % par rapport aux valeurs calculées en heure d'hiver heure solaire. [...] C'est une véritable pénalité d'utiliser l'heure d'été [...] de l'argent est gaspillé. [...] Il nous paraît inutile et dangereux de vouloir pérenniser cet usage. » (Valeurs dépassées en 2014.) Par cette démonstration-là France continue d'aggraver la pollution avec son heure d'été et son but est de rendre responsable les transports et non l'heure d'été de Pétain de 1942

Le fait de ne pas appliquer le respect des seuils a la santé comme je l'ai affirmé et confirme depuis 2012 par laPétition n° 0193/2012, présentée par Erick Labrousse, de nationalité française, au nom du **«Groupement pour le respect des fuseaux en Europe»**, sur les seuils visés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, ainsi que la protection insuffisante de la santé publique et de l'environnement à cet égard

1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire exprime son mécontentement quant aux valeurs cibles et aux objectifs à long terme fixés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il critique aussi vertement la manière dont la France applique les dispositions en vigueur dans ce domaine. Il invite dès lors la Commission à prendre des mesures à l'encontre de la France et à appliquer des seuils plus sévères.

2. Recevabilité

Déclarée recevable le 13 juin 2012. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 227, paragraphe 6, du règlement intérieur) (ancien article 216, paragraphe 6, du règlement intérieur).

A la suite du renvoi de la France devant la Cour de justice de l'Union européenne par la Commission en raison des dépassements des valeurs limites de NO2 fixées par la directive 2008/50/CE, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt confirmant la condamnation de la France pour manquement aux obligations issues de cette directive. Dans le même sens, le bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant, achevé en novembre 2019, a conclu que la directive avait donné lieu à des règles applicables et qu'il était important d'adopter des mesures d'exécution pour réduire la pollution atmosphérique.

Monsieur le Commissaire Européen, effectivement, si je manque d'éléments malgré cet apport, il me sera très facile de saisir la Commission des Pétitions sur un autre volet de la Directive sur le NO2 ou PM10

La nouvelle pétition sera obligatoirement recevable sur l'autre volet conformément à la Recommandation CM/Rec(2022)20 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement (adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2022, lors de la 1444e réunion des Délégués des Ministres) qui rend obligatoire la Recommandation 1432 du Conseil de l'Europe.

Je viens de recevoir la lettre de la première Ministre de l'Etat Français qui a pris connaissance de mes missives sans en tenir compte

Les documents sont joints pour démontrer l'infraction caractérisée de ces violations du principe de précaution, articles 190 et 191 du Traite de Lisbonne et des articles 130r et 130s du Traite de Maastricht Environnement Santé

Dans l'attente de la confirmation de ma plainte à l'encontre de l'État Français sur le non-respect des seuils a la santé sur le NO2, PM10, Ozone et PM2.5

Daignez agréer, l'hommage de mon profond respect et de mon sincère dévouement Européen